

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 27 Juin

FIERTÉ D'UN PEUPLE LIBRE

On sait que M. de Bismarck avait cherché une querelle d'allemand au gouvernement helvétique à propos de l'expulsion d'un sieur Wohlgemuth, sujet teuton, qui remplissait en Suisse le rôle peu honorable d'espion.

Le conseil fédéral, fort de ses droits incontestables, a tenu tête au grand-chancelier et a refusé de passer sous ses fourches caudines.

Cette preuve d'énergie a irrité ce despote, habitué à voir les Crispi et autres soi-disant hommes d'Etat se courber docilement devant lui et obéir à ses injonctions comme de simples valets.

Le gouvernement helvétique a regimbé; il a prouvé au premier ministre de Guillaume que, dans les Républiques, il y a encore des caractères qui ont conservé cette noble indépendance et cette fierté qui ne savent pas se courber devant le bon plaisir du maître.

Le conseil fédéral se refuse formellement à reconnaître l'innocuité et la légitimité des agissements de l'espion Wohlgemuth. Il dénie d'une manière absolue le droit revendiqué par l'Allemagne d'entretenir sur le territoire de la Confédération une police spéciale.

Il n'est pas douteux que la prétention émise par l'Allemagne d'entretenir sur le territoire de la République helvétique des agents secrets constitue une atteinte flagrante à la souveraineté de ce pays, et nous comprenons que le gouvernement fédéral ait repoussé avec hauteur et indignation.

Répandant au désir manifesté par l'Allemagne d'obliger la Suisse à refuser l'entrée de son territoire à tout individu non porteur des pièces indiquées par l'article 2 du traité d'établissement de 1876, le conseil fédéral a répondu que l'exigence de ces pièces est, d'après l'esprit et la lettre du traité, une fa-

culté laissée à la Suisse, et non point une obligation pour elle; une pareille interprétation serait d'ailleurs une nouvelle atteinte à la souveraineté de la Confédération, puisqu'elle mettrait son droit d'asile à la merci des autorités allemandes.

Ce qui ressort clairement des prétentions du gouvernement de Berlin, c'est son désir, à peine déguisé, d'imposer ses volontés à la République helvétique et de s'immiscer dans ses affaires intérieures.

Cette fois, M. de Bismarck a pu se convaincre qu'il n'avait pas affaire au signor Crispi ni à un ministre autrichien, toujours prêts à se jeter à plat-ventre devant son encombrant et exigeant personnalité.

Le chef du département des affaires étrangères du Conseil fédéral lui a fait comprendre que la Suisse n'est pas d'humeur à subir l'influence teutonne et à accepter le joug que l'on voudrait lui imposer.

La Suisse ne menace personne, mais elle entend rester libre et indépendante. Elle est prête à faire le nécessaire pour que son territoire soit respecté par les étrangers; mais elle le fera à son heure et de son plein gré.

Telle est la doctrine qui a été exposée et soutenue au Conseil fédéral par M. Droz.

Ce langage, plein d'une noble fierté, a été accueilli par d'unanimes applaudissements, et il fait le plus grand honneur à son auteur et au Conseil fédéral tout entier. C'est la revendication la plus ferme et la plus catégorique de la souveraineté et de l'indépendance de la Suisse exprimée en des termes pleins d'énergie et de modération.

Il est probable que l'on sera quelque peu étonné à Berlin d'entendre un pareil langage, tant on y est accoutumé aux plates adulations et aux aveugles soumissions.

La vaillante petite République helvétique aura prouvé, cette fois, à M. de Bismarck que la force ne prime pas toujours le droit et qu'il est des circonstances où la justice triomphe de l'iniquité. **

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 24 juin

M. Le Provost de Launay développe son interpellation sur l'affaire Béral.

Il lit le rapport de la Cour des comptes. L'illégalité dure depuis 1884 et plusieurs ministres des travaux publics sont responsables, les ministres des finances aussi.

Si la Cour des comptes ne s'est pas aperçue de cette affaire plus tôt, c'est qu'elle a été trompée par le nom de Décroissant, employé au ministère.

Il raconte la carrière de M. Béral. Il fut nommé ingénieur en chef des mines un mois après son élection au Sénat (1883).

On voulait récompenser son zèle, il fut nommé hors cadres...

M. de Cassagnac. — Mais pas hors caisse. M. Le Provost de Launay... et inspecteur général en 1887.

La mission qui lui fut confiée avait pour objet une étude sur la législation étrangère concernant les mines.

Depuis lors, aucun rapport n'a été déposé. La vérité, c'est qu'on a voulu lui restituer par un moyen détourné la différence de traitement qu'il perdrait en entrant au Sénat.

Il y a là un procédé inacceptable. Il est inadmissible qu'on crée des fissures clandestines, dans le budget, pour payer des services de sénateurs et de députés. (Très bien! à gauche. Très bien! très bien! à droite).

On a expliqué cette allocation de 700 francs par mois, en disant que c'était une indemnité pour frais de bureau. (Exclamations à droite). Cela continue-t-il sous cette forme ou sous une autre? Le gouvernement accepte-t-il la responsabilité de ces actes, qui ont commencé sous le ministère Raynal.

Et que va faire la majorité à l'égard des ministres responsables et d'un sénateur de la gauche? (Très bien! très bien! à droite. Interruptions à gauche). Elle s'est prononcée contre l'allocation des jetons de présence à des sénateurs et à des députés.

M. Salis, rapporteur. — Si j'avais eu connaissance des jetons de présence au ministère des travaux publics, j'aurais signalé le fait.

M. Yves Guyot. — Il n'y en a pas.

M. Le Provost de Launay. — Je propose l'ordre du jour suivant : « La Chambre invite le Gouvernement à communiquer à la Chambre la liste des sénateurs et députés qui touchent des indemnités, sous une désignation quelconque, et à en indiquer le chiffre. » (Applaudissements à droite).

M. Yves Guyot, ministre des travaux publics. M. Béral a été chargé d'une mission en 1884; sa mission a pris fin en 1887.

M. de Cassagnac. — Où est son rapport?

M. Yves Guyot. — Il y a des rapports de divers ordres. (Exclamations. Applaudissements ironiques à droite. Longue agitation).

M. Raynal, après M. Yves Guyot, essaie de justifier la mission qu'il donna à M. Béral, mais

il ne peut pas dire quelle fut cette mission. Il termine au milieu du bruit et des protestations de la grande majorité.

M. Yves Guyot. — M. Béral a pris une part importante aux conférences concernant la législation des mines. Le nom de M. Décroissant est celui du caissier. Tous les mandats portent son nom. Les parties prenantes émargent sur un état. L'allégation du faux nom n'a donc pas de portée; il est vrai que M. Béral a fait une partie de sa carrière à l'étranger. Il est fils et gendre de proscrits de 1852. Quand il est entré dans le service, il s'est trouvé en butte à de telles suspicions qu'il a dû prendre du service à l'étranger.

M. le baron Dufour proteste énergiquement. « Mais il a reçu, dit-il, au contraire, une mission de faveur de l'empire. » (Bruit à gauche).

M. Yves Guyot. — Et la petite indemnité qu'il a touchée pendant trois ans ne serait, en tous cas, qu'une faible compensation des pertes qu'a subies sa famille. (Applaudissements à gauche. Protestations à droite). Quand M. Béral a reçu une mission, la loi sur le cumul n'existait pas. Il aurait pu réclamer au moins son traitement de disponibilité. C'est donc, tout au plus, une erreur d'inscription.

M. de Cassagnac. — Voilà comment le budget est dévoré par les rongeurs!

M. Yves Guyot. — Je le répète, on a beaucoup grossi cette affaire, car il n'y a là qu'une erreur d'imputation.

M. Le Provost de Launay. — M. le ministre n'aurait pas tenu le langage qu'il vient de tenir, s'il siégeait encore sur les bancs de ses amis politiques. En effet, c'est à gauche qu'on devrait avoir le plus à cœur de signaler de pareils faits. (Bruit à gauche). La carrière de M. Béral a été très rapide, même sous l'empire, dont il a été, pour ainsi dire, le délégué près le gouvernement ottoman. (Rumeurs à gauche). Ce n'est pas là de la défaveur. (Très bien! très bien! à droite).

En 1870, à trente-deux ans, il a été nommé préfet; depuis on sait combien sa carrière a été rapide. On parle de mission. Où est-il allé? On se rabat sur les frais de bureaux; ne pouvait-on le réintégrer dans les cadres où on lui a fait légalement cette situation de faveur. Il n'y a pas d'autre explication possible. (Applaudissements à droite).

En 1884, M. le ministre a pensé que les services de cet ingénieur pouvaient être utiles dans les questions minières; il a fait appel à la compétence de l'ingénieur, aux lumières du sénateur... (Rires à droite. Tumulte à gauche).

M. Raynal. — La mission de M. Béral a été sérieuse; son indemnité a servi à le couvrir de ses frais de voyage, et c'est une querelle dérisoire que de contester cette indemnité. Quant à moi, j'affirme que j'ai entretenu pendant dix-huit mois... (Rires à droite. Tumulte à gauche. Longue agitation).

M. de Cassagnac. — C'est donc un sénateur entretenu!

M. Raynal. — Cette affaire est surtout un prétexte pour attaquer un sénateur républicain et un des ingénieurs qui font le plus d'honneur

59 FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

Le Fils de Porthos

Par PAUL MAHALIN

PREMIÈRE PARTIE

A la Recherche d'un Père

XVI

— Comment dites-vous cela, ma mie? interrogea madame de Montmorency. Elle va s'appeler madame Suggère?

Elle estropiait le mot à dessein. Puis elle ajouta gravement :

— Ma foi ! le nom est bien trouvé pour une prude qui a la manie de donner des conseils, même quand on ne lui en demande point.

Françoise d'Aubigné était l'amie de madame de Sévigné. Mais nous savons que, pour un bon mot, celle-ci aurait perdu sa fille.

— En effet, renchérit-elle avec son impitoyable ironie, madame de la sablière lui a suggéré d'épouser le cul-de-jatte Scarron; le maréchal d'Albret le duc de Richelieu et les trois Villars lui ont suggéré de le faire cocu, ce à quoi je crois bien qu'elle s'est refusée, d'ailleurs; l'abbé Gobin lui a suggéré de spéculer sur sa vertu pour arriver à la fortune; on a suggéré à un maçon de lui prédire qu'elle deviendrait reine; enfin, je consens à ne

plus dire de mal de personne, si son intérêt ne lui suggère pas de miner dans l'esprit du roi sa bienfaitrice qui l'a tirée de la misère pour lui confier l'éducation de ses enfants.

Sur cette même terrasse, dans un coin écarté, auprès du pavillon qui avait vu naître Louis XIV — seul vestige qui reste aujourd'hui du château neuf de Henri IV et de Louis XIII — M. d'Alaméda se promenait, appuyé au bras de M. de Boislaurier.

— Ainsi, disait l'ambassadeur, tous vos efforts pour retrouver cette jeune fille ont été inutiles...

— Hélas ! monseigneur, c'est en vain que j'ai mis toute une meute en campagne : mes limiers ont fait buisson creux.

— Comme ceux que j'ai employés de mon côté, du reste, reprit le vieillard avec humeur. Comme mon laquais Esteban, le plus rusé coquin qui soit; comme ce capitaine Asdrubal de Cordebœuf lequel avait pourtant à prendre sa revanche du coup qui l'a laissé pour mort sur la berge des Célestins; comme Desgrais enfin, que dans cette occurrence j'avais emprunté à M. de la Reynie. — Desgrais, l'habile exempt qui a découvert et arrêté la Brinvilliers à Liège... Soins superflus, recherches infructueuses, habileté dépensée en pure perte...

Il y eut un moment de silence. Ensuite, M. de Boislaurier demanda :

— Votre Excellence a-t-elle réfléchi à ceci : cette madame de la Bassetière, qui donnait l'hospitalité à notre provinciale...

— Eh bien ?

— Eh bien ! si j'en crois les rapports de nos agents, elle se montre médiocrement inquiète de la disparition de sa jeune parente...

— Oui; c'est ce dont l'on m'a informé, moi aussi...

— D'où je conclus qu'elle n'ignore point où celle-ci se cache...

— C'est présumable...

— Et monseigneur n'a pas songé à faire parler cette femme ?

— On a essayé sans succès. Impossible d'en rien tirer. Il n'y a pas jusqu'à sa vieille servante qui ne demeure impénétrable.

Et l'ambassadeur ajouta avec une gaieté forcée :

— Mon Dieu ! oui, c'est ainsi; il n'y a peut-être dans l'univers qu'une chambrière incorruptible, et je tombe justement sur celle-là !

Il y eut un nouveau silence.

Puis M. de Boislaurier questionna derechef :

— Mademoiselle de la Tremblaye ne serait-elle pas retournée en province ?

— J'ai écrit en Anjou pour m'en informer, et j'ai reçu une réponse ce matin : mademoiselle de la Tremblaye n'a pas reparu dans le pays.

— Ainsi, murmura l'autre avec découragement, ainsi il faut jeter nos cartes : la partie n'est plus perdue...

— Et pourquoi donc? répliqua le duc vivement. Mon instrument me manque, soit; je saurai en découvrir, en fabriquer un autre...

— Ensuite, après une pause :

— Toutefois, je ne vous dissimule pas que la perte de celle-ci me met dans un cruel embarras...

Puis les sourcils froncés, les lèvres pincées, le front menaçant :

— Ah ! ce jeune homme, ce jeune homme !...

— Oui; cet Amadis campagnard qui s'est trouvé là juste à point pour dégager la jeune fille des mains de nos gens...

— Celui-là, nous compterons ensemble quelque jour...

Et, serrant le bras de son interlocuteur :

— Croyez-vous, poursuivit le vieillard, croyez-vous, mon cher Boislaurier, que je me sentais attiré vers ce hobereau par je ne sais quelle mystérieuse sympathie ? Il m'avait plu là-bas, dans cette auberge, à Saumur. Son extérieur, son caractère me rappelaient un ami bien cher dont la perte m'a coûté bien des larmes. J'aurais aimé lui être utile.

Et voilà que ce misérable fou s'en vient se jeter à l'encontre de mes desseins et de mes plans ?... Tant pis pour lui ! On ne m'a jamais été nuisible impunément. Les obstacles, je les écarte; les adversaires, je les supprime; les ennemis je les tue...

— Mais ce jeune homme n'a-t-il pas disparu, lui aussi ?

— Comme celle que nous cherchons, pardieu ! Une preuve qu'ils sont ensemble. Mais je le retrouverai, et alors...

Un geste de l'ambassadeur compléta énergiquement la phrase interrompue. Puis, changeant de ton brusquement :

— Hé ! mais, que se passait-il là-bas ? Voyez donc cet empressément. Serait-ce le roi qui arrive !...

Il y avait, en effet, un grand mouvement sur la terrasse et dans le jardin. (A suivre).

au corps des mines. (Très bien! très bien! au Centre).

M. Le Provost de Launay. — Je me bornerai à faire remarquer que cette mission si nécessaire a commencé le jour où l'ingénieur est devenu sénateur, et a cessé quand la loi de 1887 est intervenue. (Applaudissements à droite. Tumulte à gauche).

M. Achard. — Je propose l'ordre du jour suivant : « La Chambre, constatant avec satisfaction que ce fait regrettable a pris fin, passe à l'ordre du jour. »

M. Delattre. — Je propose l'ordre du jour suivant : « La Chambre regrette que le ministre des travaux publics n'ait pas vérifié par lui-même si la mission a été fidèlement remplie. »

M. le Provost de Launay. — Je me rallie à l'ordre de M. Achard, en maintenant le mien comme article additionnel.

M. Delattre. — Je me rallie à l'ordre du jour de M. Achard.

Cris à gauche : L'ordre du jour pur et simple!
M. le ministre des travaux publics. — J'accepte l'ordre du jour pur et simple.

L'ordre du jour pur et simple est repoussé par 313 voix contre 182. (Agitation prolongée).

L'ordre du jour de M. Achard est adopté par 364 voix contre 112.

L'ordre du jour de M. Le Provost de Launay est adopté par 426 voix contre 19.

L'ensemble de l'ordre du jour est adopté.

La suite de la discussion du budget est renvoyée à demain.

La séance est levée à 7 h. 40.

Séance du 25 juin

Interpellation Laguerre

Voici la formule de l'interpellation Laguerre : Nous demandons à interpellier le gouvernement sur la violation de l'immunité parlementaire et sur la situation que lui crée le jugement d'Angoulême.

M. Tirard propose de fixer la discussion à vendredi.

M. Laguerre insiste pour la discussion immédiate.

M. de Mahy demande le renvoi après l'adoption du budget et le vote de la loi militaire.

M. Andrieux s'étonne que l'assemblée veuille systématiquement écarter toutes les interpellations, si bien que l'on paraît, dit-il, vouloir en supprimer l'usage.

Mais quel intérêt avouable y a-t-il donc à ce que le budget soit voté par la Chambre actuelle? Qu'on vienne le dire à cette tribune, si on en a le courage; on ne le fera pas, ajoute M. Andrieux, mais je vais faire votre confession pour vous.

A ce moment M. Méline se penche et parle tout bas à l'orateur.

M. Andrieux. — Le président ne veut pas que je fasse votre confession; il ne veut pas que je dise que votre préoccupation est de voter le budget de 1890 pour permettre au pouvoir exécutif de gouverner contre la volonté de l'Assemblée prochaine et de soumettre ainsi les députés du suffrage universel à ceux du suffrage restreint.

Mais je n'insiste pas, et par respect pour notre vénérable président je ne pousserai pas plus loin une confession qui indique chez vous bien peu de confiance dans vos électeurs et bien peu de confiance dans la France.

L'orateur descend au milieu d'un bruit confus formé par les cris de la gauche et les bravos de la droite.

Orage à la Chambre

Pendant que M. Madier de Montjau à la tribune développe les raisons qui doivent, selon lui, faire rejeter après le budget une interpellation qui fait partie d'un système d'obstruction, un député de la droite, M. Lejeune, jette cette injure aux républicains : « Tas de canailles. »

MM. Thomson et Arène s'élançant aussitôt de leurs places, traversent l'hémicycle et se préparent à escalader les bancs de la droite dont quelques députés descendent aux devants des deux représentants républicains.

Une lutte confuse s'engage en bas de la première travée de la droite; des voies de fait sont échangées; dans le groupe, on voit M. Andrieux qui fait ostensiblement jouer le mécanisme de son revolver.

Après dix minutes de mêlée et de tumulte indescriptible, M. Lejeune obtient la parole pour s'expliquer.

M. Floquet demande que M. Lejeune fasse d'humbles excuses à la Chambre et que l'incident soit clos.

M. Lejeune dit qu'il regrette d'avoir employé une expression qui n'est pas parlementaire, mais conteste avoir, soit dans la forme, soit dans le fond, injurié ses collègues de la gauche.

La majorité républicaine proteste et n'accepte pas cette interprétation, elle réclame à grands cris la censure et l'exclusion temporaire.

Toutes les gauches se lèvent pour l'application de cette double peine.

A la contre-épreuve les boulangistes seuls sur les bancs de la gauche, se lèvent avec les membres de la droite.

M. Méline invite M. Lejeune, député de l'Indre, à quitter la salle; celui-ci descend lentement de sa place et sort par le couloir de droite.

La peine infligée emporte la privation pendant deux mois de la moitié du traitement et l'affichage aux frais du député du procès-verbal (article 128 du règlement).

Le scrutin après cette scène de violence est ouvert sur la fixation du débat de l'interpellation de M. Laguerre; par 302 voix contre 231 le débat est renvoyé après la loi militaire.

auxquelles pourront être faites cette année les élections générales. A supposer que le décret de convocation soit promulgué le premier jour de la période impartie au gouvernement, c'est-à-dire le 14 août prochain, et en tenant compte du délai de vingt jours francs et de l'obligation d'ouvrir le scrutin le dimanche, on voit que les élections ne peuvent avoir lieu au plutôt que le dimanche 8 septembre.

» La dernière date au contraire à laquelle on puisse s'arrêter est le dimanche 6 octobre, il y a, il est vrai, encore un dimanche avant le 14 octobre; mais on ne peut fixer les élections le dimanche 13, parce que les commissions de recensement ne proclament les élus que le jeudi suivant, c'est-à-dire dans la circonstance le 17 octobre. La nouvelle Chambre ne serait pas constituée le 14, jour d'expiration des pouvoirs de la Chambre actuelle et il y aurait, par suite, un interrègne de trois jours.

» En résumé, les élections législatives pourront avoir lieu au plus tôt le 8 septembre et au plus tard le 6 octobre. Il importe toutefois pour plus de précision de dire que la loi n'exige pas expressément que le délai de vingt jours, qui doit suivre le décret de convocation, soit compris dans le délai de soixante jours dans lequel doivent être enfermées toutes les opérations électorales. Cette obligation résulte seulement de l'interprétation de la loi du 16 juin 1885 et de l'échange d'observations qui a eu lieu à ce sujet à la Chambre. »

L'armée Russe

On assure que l'armée russe va être pourvue de bref délai d'un nouveau fusil à petit calibre qui serait commandé en France.

Haute cour de justice

On lit dans *l'Autorité*, et nous reproduisons sous réserve :

« M. de Beaurepaire a demandé aux neuf dix jours pour rédiger et déposer ses réquisitions, ce qui repousserait au 15 août — vu les détails réglementaires — la convocation de la haute cour, à moins toutefois qu'une instruction supplémentaire ne soit ouverte par ordre du ministre. »

» Dans les cercles gouvernementaux, on persiste à considérer comme à peu près sûr le renvoi d'une certaine catégorie de faits de droit commun relevés contre le général Boulanger à la juridiction d'un conseil de guerre. Dans cette hypothèse, on fait remarquer que la partie de l'instruction de la haute cour relative à ces faits étant acquise, la juridiction militaire n'aurait pas à procéder à une nouvelle enquête; si le renvoi était ordonné, le ministre de la guerre aurait seulement à constituer immédiatement un conseil dans les termes voulus par les règlements. »

SUISSE et ALLEMAGNE

Berne, 25 juin.

Le conseil national a adopté en bloc et sans discussion l'arrêté du conseil fédéral pour l'emprunt de 16 millions, destiné à la fabrication de fusils de petit calibre et de munitions.

Paris, 25 juin.

On mande de Berne au *Figaro* :

« Les renseignements arrivés hier soir, de Berlin, disent que la situation est très grave. On donne comme certain que la réponse de la chancellerie à la note du conseil fédéral va revêtir le caractère d'un véritable ultimatum. Dans les sphères officielles on ne se fait aucune illusion sur les dangers qui nous menacent. La population est unanime à approuver la conduite du conseil fédéral. »

Berne, 25 juin, soir.

Dans sa séance de ce matin, le conseil fédéral a décidé de demander aux Chambres une avance de crédits pour l'acquisition, cet été, d'un matériel de guerre et d'approvisionnement.

Le conseil d'Etat a ratifié, sans discussion, le vote d'un crédit relatif aux fortifications du Saint-Gothard.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Administration des tabacs

MM. Marty et Poulain, commis stagiaires de la culture à Cahors, sont nommés commis de 7^e classe à la même résidence.

Personnel enseignant

M^{lle} Montagnac (Marie-Louise), est nommée institutrice titulaire à Sèniègues, commune de Montfaucon.

Cette nomination aura son effet à dater du 1^{er} juillet 1889.

Le Singe de Balènes

Sous ce titre, M. Gaston Rayssac, notre confrère du *Petit Quercynois*, publie une nouvelle du vieux Quercy, en une plaquette de 40 pages. Elle est en vente, au prix de 1 fr., chez M. Girma, libraire à Cahors.

Nos compatriotes

Notre compatriote M. le contre-amiral Pallu de la Barrière, major général de la marine à Cherbourg, a été frappé d'une congestion cérébrale qui a inspiré pendant deux jours les plus vives inquiétudes. L'amiral est aujourd'hui hors de danger.

Aux officiers de réserve et de territoriale

Le punch militaire offert au ministre de la guerre, au gouverneur de Paris et à la garnison par les officiers de réserve et de l'armée territoriale, aura lieu le vendredi 12 juillet, à l'hôtel continental, sous la présidence de M. de Freycinet.

La cotisation est fixée à cinq francs. La tenue militaire est obligatoire, tréfiles noirs, dragonne en cuir, képi.

Les officiers de province qui veulent prendre part à cette manifestation patriotique peuvent envoyer leur adhésion au siège du comité qui est dans les bureaux de l'armée territoriale.

Vacances des lycées et collèges

Par décision du 20 juin, M. le ministre de l'instruction publique a fixé ainsi qu'il suit les vacances des lycées et collèges de l'Académie de Toulouse en 1889.

Distribution des prix. — Lycées et collèges de jeunes filles, le lundi 29 juillet.

Lycées et collèges de garçons, mardi 30 juillet.

Ouverture des vacances. — Lycées et collèges de jeunes filles, le 30 juillet.

Lycées et collèges de garçons le 31 juillet.

Rentrée des classes. — Lundi 30 septembre au soir pour les internes.

Exercices d'embarquement

Hier, à 2 heures, le 7^e de ligne a fait, à la gare de Cahors, des exercices d'embarquement en pleine voie, sous la direction du colonel Combarieu et du général Verrier.

Ces manœuvres ont été exécutées avec une rapidité et un ensemble remarquables. Dix minutes ont suffi pour embarquer le régiment entier et tous les équipages régimentaires, tels que fourgons de subsistances, caissons de munitions, chevaux, etc.

A 2 h. 30, tout était terminé et le 7^e rentré à la caserne.

Concerts militaires

Les concerts bi-hebdomadaires donnés sur les allées Fénélon, par l'excellente musique du 7^e de ligne, ont eu le don d'attirer de nombreux auditeurs. Mais depuis que l'heure de ces concerts a été fixée à huit heures du soir, la foule qui assiste est devenue énorme et le piétinement de cette foule même a pour effet de provoquer la formation de nuages de poussière fort désagréables pour tous.

Ne pourrait-on, comme cela s'est du reste déjà fait les années précédentes, arroser la promenade quelques heures avant la musique?

Une autre critique que nous entendions formuler au concert de dimanche, au sujet des chaises mises à la disposition des personnes qui désirent s'asseoir durant la musique : autrefois, et lorsque le kiosque n'existait pas encore, le chalet destiné à remiser ces chaises se trouvait à quelques pas seulement de l'emplacement occupé par les musiciens. Aujourd'hui, l'éloignement entre le kiosque et ce chalet est fort grand et le trajet à faire par ceux qui veulent avoir des sièges, surtout lorsqu'ils en ont plusieurs à porter, est parfois une fatigue réelle et toujours un ennui.

Si le fermier des chaises ne peut placer d'avance celles-ci, il pourrait tout au moins, ce nous semble, les mettre en tas à proximité du kiosque, de façon à ne pas obliger ses clients à faire plusieurs centaines de mètres pour avoir le droit de se reposer en payant.

Cycle-Club cadurcien

La prochaine séance générale du Cycle-Club cadurcien se tiendra le samedi 29 juin, à l'Hôtel-de-Ville, à 8 h. 1/2.

Le Secrétaire, Blanc.

Le Canal des deux mers

On a distribué mardi, à la Chambre, une proposition de résolution de M. Wickerskeimer, concernant le canal maritime de l'Océan à la Méditerranée, dit *canal des Deux-Mers*.

Dans son exposé des motifs, l'honorable député de l'Aude fait l'historique de la question. Il rappelle ensuite qu'elle serait l'importance de l'œuvre projetée au point de vue de la défense nationale.

— Ce qui donne un intérêt tout particulier à la proposition que j'ai l'honneur de soumettre à la Chambre, c'est l'importance que cette grande question a prise dans les préoccupations de l'opinion du midi de la France. Ruinées par le phylloxéra, ces populations attendent depuis longtemps le commencement des travaux du canal des Deux-Mers, espérant que l'argent dépensé à sa construction, d'abord, et ensuite le trafic qui naîtrait sur les rives de ce canal, long de 400 kilomètres, dans un pays fertile et peuplé, mettraient fin à la misère qui les accable et dont la répercussion se fait sentir dans tout le reste de la France.

Les premières manifestations de cette opinion se sont fait sentir dès les élections de 1885 et les députés de l'Aude, de la Haute-Garonne, du Lot-et-Garonne, ont pris des engagements formels en vue de l'exécution du canal des Deux-Mers.

C'est en vertu de ces engagements que nous nous sommes rendus, il y a plus de deux ans, sénateurs et députés du Midi, auprès du ministre des travaux publics pour demander la mise aux enquêtes des projets déposés.

Parmi nous, se trouvait M. Constans, député de la Haute-Garonne, actuellement ministre de l'intérieur et qui, comme nous-même, avait soutenu l'utilité du canal dans des conférences à Toulouse. Parmi les députés qui ont promis le canal des Deux-Mers, nous trouvons encore M. Fallières, ministre de l'instruction publique; M. Deluns-Montaud, ancien ministre des travaux publics; M. Baihaut, ancien ministre des travaux publics; enfin, M. de Freycinet, ministre de la guerre, c'est-à-dire deux anciens ministres et trois ministres actuels. Ajoutons que M. Baihaut, alors qu'il était ministre, avait même déposé l'arrêté de mise aux enquêtes sur la table du conseil. Mais, pour des raisons qui nous échappent, il n'y fut pas donné suite.

L'engouement irrésistible des populations pour l'œuvre du Panama, aujourd'hui compromise, a détourné depuis quelques années l'opinion de cette œuvre aussi grandiose mais infiniment plus utile à la nation, placée sur notre propre territoire, avec la faculté de préparer et d'étudier le projet de manière à écarter tout aléa important dans l'entreprise.

Qu'il est grandement temps que l'argent français serve à exécuter une œuvre à la fois patriotique et utile au commerce français!

Cet exposé des motifs est suivi du dispositif que voici :

« Article unique. — La Chambre invite le gouvernement à mettre à l'enquête prescrite par le titre 1^{er} de la loi du 31 mai 1841 les différents projets de canal maritime de l'Océan à la Méditerranée, dit *Canal des Deux-Mers*. »

Un état des adhésions tant collectives que personnelles, qu'à reçues jusqu'au 1^{er} juin 1889 le projet du canal des Deux-Mers, est annexé au projet de résolutions de M. Wickerskeimer.

Hécatombe de champignons

Hier matin, la police a détruit une quantité considérable de champignons reconnus impropres à la consommation et qui avaient été mis en vente sur la place du marché de Cahors.

Inspection des viandes de boucherie

Dans une visite inopinée faite à l'abattoir,

INFORMATIONS

La date des Elections

Nous lisons dans le *Temps* au sujet d'une consultation sur les prochaines élections : Il est facile d'indiquer les dates extrêmes

M. Pagès, vétérinaire-inspecteur, a fait enfouir une brebis qu'il a reconnue impropre à la consommation.

Le recrutement en 1888

Le compte-rendu officiel des opérations pendant l'année 1888 fournit des indications curieuses pour la statistique matérielle et morale des différentes régions de la France.

Il permet d'abord de constater que 140,049 jeunes gens ont été inscrits sur la première partie de la liste du contingent de la classe de 1887; que 44,698 ont été dispensés du service d'activité en temps de paix, et 31,787 conditionnellement; que 18,263 ont été reconnus propres seulement au service auxiliaire; que 40,166 ont été ajournés à un nouvel examen, et que 32,282 ont été exemptés par les conseils de révision.

Au total, pour la liste générale, 308,245 inscriptions.

Le nombre des fils d'étrangers auxquels était applicable l'article 9 du code civil était de 3,393. Il y en a eu 2,165 qui ont réclamé la qualité de Français.

Les départements contenant le plus de fils d'étrangers sont la Seine, le Nord, les Bouches-du-Rhône, Meurthe-et-Moselle, les Ardennes, le Var, Seine-et-Oise, les Alpes-Maritimes, la Corse.

Les maladies ou affections qui ont fait prononcer la réforme donnent lieu à d'intéressantes remarques.

Il y a eu 858 cas de maladies de peau, dont le plus grand nombre ont été constatés dans les Côtes-du-Nord et en Indre-et-Loire, et pas un seul dans la Haute-Marne et le Tarn-et-Garonne.

C'est dans les Deux-Sèvres qu'on a trouvé le plus de conscripts chauves. Les aveugles de naissance étaient au nombre de 101, dont 13 dans le Nord. Les myopes étaient assez nombreux dans les Bouches-du-Rhône, la Gironde, le Rhône, le Nord, le Tarn et la Vendée. Dans la Seine il n'y a eu que de 48 sur 2,041 exemptés.

On a compté 359 sourds-muets de naissance avec la proportion énorme, en Saône-et-Loire, de 14 sur 329 exemptés. Il n'y en avait aucun dans les Basses-Alpes, le Lot, l'Eure, la Drôme, les Landes et la Meuse.

Les becs-de-lièvre ont atteint le chiffre de 88, dont 13 en Bretagne, et les bégues celui de 573. Les départements de l'Est en comptaient le moins.

Le goître a fourni 539 cas, dont 123 pour les départements de la Savoie, 32 pour l'Ardèche, 20 pour l'Aveyron, 33 pour la Haute-Loire. Les scrofuleux (963 cas) dominaient dans le Nord, le Finistère, les Côtes-du-Nord, les Deux-Sèvres et l'Ardèche.

Les maladies de cœur ont motivé la réforme de 1,097 conscripts. L'Eure, les Pyrénées-Orientales et le Var n'ont pas fourni un seul cas. Il y a 576 exemptions pour phthisie pulmonaire.

On a dû exempter 4,480 hommes pour hernies diverses. La Loire-Inférieure en a présenté 203, tandis que la Gironde, où la population est plus grande, n'en a eu que 103. Cette infirmité est, en général, plus rare dans le Midi.

Les pieds plats ont fourni 305 cas et les pieds-bots 882.

Proportionnellement, la Seine en compte fort peu. Pour la déviation de la colonne vertébrale et la gibbosité, 1,268 exemptions ont été prononcées et, pour l'épilepsie, 549, surtout dans les départements où l'abus de l'eau-de-vie est notoire.

Il y a eu 176 cas de paralysie et 143 d'aliénation mentale.

Les notes relatives à l'instruction des jeunes gens accusent 30,261 illettrés, soit une proportion moyenne de 9 1/8 0/0 du contingent total. C'est dans l'Hérault, le Jura et la Seine qu'on en a trouvé le moins. Le nombre des bacheliers ès lettres et ès sciences était de 4,646 sur 308,245 conscripts. Mais ce qui est au moins singulier, c'est que l'on n'ait pu arriver à vérifier l'instruction de 8,208 intéressés.

Pour la taille, on a toisé 81,541 conscripts de 1 m. 54 à 1 m. 62 c., soit la plus forte proportion, et, venant ensuite, 44,269 de 1 m. 67 à 1 m. 69. La taille de 1 m. 73 c. était dépassée par 28,000 jeunes gens environ. 8,405 avaient moins de 1 m. 50 c.

Le nombre d'hommes déclarés insoumis a été de 1,671. C'est dans le 18^e corps, notamment le pays basque, qu'on en compte le plus comme d'habitude. 45 sont rentrés volontairement; 67 ont été arrêtés. Pour ces derniers, on constate 71 acquittements et 39 condamnations.

Train de Plaisir

A l'occasion de l'Exposition Universelle de 1889 et de la Fête nationale du 14 juillet, un train de plaisir sera mis à la disposition des populations des départements du Lot, de l'Aveyron, du Cantal et de la Corrèze, pour leur permettre de se rendre à Paris.

Ce train partira d'Aurillac, le vendredi 5 juillet à 5 h. 25 soir et de Rodez à 5 h. 15 soir.

Il desservira les stations comprises entre : Rodez, Decazeville, Najac, Cabessut, Massiac, Capdenac, Souillac, Tulle, Larche, Brive et St-Julien-le-Vendomois.

Au retour, le départ de Paris aura lieu le mardi 16 juillet à midi 30.

Prix des places, aller et retour :
De Rodez, Decazeville, Najac, Cabessut, Capdenac et des stations intermédiaires, à Paris : 2^e Classe 48 fr.; 3^e Classe 33 fr.

De Massiac, Aurillac, Figeac, Souillac, Quatre-Routes et des stations intermédiaires, à Paris, 2^e Classe 41 fr.; 3^e Classe 30 fr.

De Turenne, Tulle, Larche, Brive, St-Julien-le-Vendomois et des stations intermédiaires, à Paris : 2^e classe, 38 fr.; 3^e classe, 26 fr.

La Compagnie ne pouvant disposer pour ce train que d'un nombre limité de billets, la distribution cessera dès que ce nombre sera délivré et au plus tard le 4 juillet à 6 h. du soir.

SAINT-JEAN-DE-LAUR

La foire du 22 juin avait attiré beaucoup de monde.

Les bœufs de travail se vendaient 500, 600 et 700 fr. la paire; les veaux se sont vendus de 0,70 à 0,75 le kilo; les brebis étaient un peu en baisse, mais les grasses se vendaient de 0,60 à 0,70 c. le kil.; les agneaux se sont bien vendus; les porcelets étaient en baisse: ils valaient de 10 à 20 fr. pièce; les chèvres étaient très recherchées, mais il y en avait peu.

Les oisons se vendaient difficilement; les poules valaient de 0,60 à 0,70 c. la livre; les poulets de 0,80 à 0,90 c. la livre; les œufs, 0,50 à 0,55 c. la douzaine.

Aucun vol ni accident à signaler.

GOURDON

Voici le programme des courses internationales de vélocipèdes organisées par le Veloce-Club cadurcien et qui auront lieu le 30 juin :

Première course (bicycles et bicyclettes), 3,000 mètres. — Premier prix : 60 fr. — Deuxième prix : 30 fr. — Troisième prix : 10 fr.

Deuxième course (tricycles), 2,000 mètres. — Premier prix : 60 fr. — Deuxième prix : 30 fr. — Troisième prix : 10 fr.

Troisième course (d'honneur), obligatoire pour tous les lauréats de la journée. — Prix unique : 20 francs.

Pour les engagements, s'adresser à M. Cabanès, pharmacien à Gourdon, ou au secrétaire du Veloce-Club cadurcien, 16, rue Portail-Alban, à Cahors.

La liste des engagements sera close, le 27 juin, à minuit.

THÉÂTRE DE CAHORS

LA

PORTEUSE DE PAIN

Drame en 5 actes et 9 tableaux

De MM. Xavier de Montépin et Dornay

AVEC LE CONCOURS DE

M^{me} Marie FAVART

Sociétaire de la Comédie-Française

C'est le mercredi 3 juillet, qu'aura lieu la représentation de la *Porteuse de Pain* à notre théâtre, par les artistes de la seule tournée des grandes villes. M^{me} FAVART, l'illustre sociétaire de la Comédie-Française, a été engagée pour jouer *Jeanne Fortier*, la *porteuse de pain*, le principal rôle de la pièce.

L'impresario Baduel a choisi les artistes qui accompagnent M^{me} Favart avec le plus grand soin dans les principaux théâtres de Paris, où tous ont tenu un emploi avec talent et ont été remarqués du public. L'interprétation sera au moins égale à celle de la création à Paris. Rien n'a été coupé ni dans la pièce ni dans les décors; les plus petits bouts de rôles sont tenus par des artistes susceptibles de jouer des emplois plus élevés. Tous les décors de la création à Paris ont été fidèlement reproduits, ils ont été peints par Rubé, Jambon et Chapron; c'est tout dire. Les moindres détails ont été minutieusement soignés, et il est rare de voir une pièce représentée en tournée avec une aussi rigoureuse exactitude et une interprétation aussi élevée.

La *Porteuse de pain* est bien le plus grand succès de l'année.

« La pièce, tirée avec habileté d'un roman populaire, publié dans le *Petit Journal*, par Xavier de Montépin, l'un des conteurs les plus féconds et les plus ingénieux qui survive à ses modèles, Alexandre Dumas, Eugène Sué, Paul Féval. La *Porteuse de pain* fit monter de cent mille exemplaires le tirage du *Petit Journal*; sa fortune théâtrale ne sera pas moins heureuse, a écrit Vitu, l'éminent critique du *Figaro*, au lendemain de la première. »

La pièce est surtout très gaie d'un bout à l'autre.

« Le troisième tableau est des plus amusants, écrit Francisque Sarcey dans le *Temps*, il représente un cabaret pittoresque, où de petites bonnes vont et viennent, tandis que les mitrons, en humeur de rire, font des farces de fumiste. Tout ce tableau est très animé, très enlevé; il se termine par une chanson d'une fantaisie et d'une gaieté extraordinaires, que tous les mitrons reprennent en chœur. »

AGRICULTURE

Les nouvelles du vignoble ne sont pas très rassurantes, ainsi qu'on va le voir par la correspondance suivante :

Gironde

Toujours le même temps orageux et pas une seule journée réellement bonne. C'est grand dommage pour la vigne qui donnait de si belles espérances. La floraison, commencée un peu partout, ne s'avance que fort lentement, la température et les orages lui étant contraires. Avec quelques journées de beau soleil, nous pourrions sortir de cette période critique sans trop de mal; mais il serait temps que cela cesse!

Les ennemis de la vigne ont recommencé leurs attaques. On signale la présence du black-rot

dans plusieurs communes des cantons de Pujols, Sainte-Foy, Pellegrue. Le mildew et l'antrachnose sont aussi signalés, mais sont vigoureusement combattus.

Gers

Toute l'activité est dans les vignobles et ce n'est qu'avec les plus grandes difficultés que les viticulteurs font les traitements préventifs contre le mildew.

Il a plu en effet presque tout les jours de la semaine; c'est un mauvais temps pour la floraison.

Hérault

La vigne se présente bien en général. Il lui faudrait cependant un peu de chaleur et de sécheresse; car, à la suite d'une humidité persistante, les maladies cryptogamiques, qui ont déjà fait leur apparition dans certains vignobles, se développeraient rapidement. Nos vignerons luttent courageusement contre l'invasion du mildew, dont le soleil et les ondées ont favorisé l'éclosion.

Gard

Nos vignobles sont toujours fort beaux; à signaler cependant beaucoup de coulure sur les Alicante-Bouchet et du mildew sur les Carignans.

On annonce aussi l'apparition du black-rot, dans le rayon d'Arles.

Les Jacquez sont les cépages les plus atteints. Les feuilles sont couvertes par des plaques de mildew et les grappes de raisin sont envahies par des champignons.

Narbonne

Notre vignoble est jusqu'à ce jour parmi les privilégiés; les vignes ont belle apparence.

Carcassonne

L'état du vignoble est très satisfaisant, la floraison s'est bien effectuée et, jusqu'à aujourd'hui, tout promet une récolte abondante.

Néanmoins, la température par trop humide que nous subissons depuis le commencement du mois de juin, cause de grands dommages à nos vignobles.

Grâce à son influence, le mildew sévit avec intensité et peut occasionner des pertes très appréciables.

Le mal s'aperçoit surtout sur les vignes non traitées ou sur celles qui ne l'ont été qu'alors que l'invasion du champignon était un fait accompli.

Au contraire, celles qui ont reçu les traitements tels que bouillie bordelaise, eau céleste, etc., aux époques voulues, n'ont presque rien eu à souffrir du parasite.

Nous ne saurions trop engager les viticulteurs à effectuer ces divers traitements sans retard; on sait que l'on ne peut opposer aux diverses maladies de la vigne que les traitements à base de sulfate de cuivre contre le mildew, et à base de sulfate de fer contre la chlorose ou jaunisse, et encore faut-il que ces divers traitements soient appliqués avant l'invasion.

Portugal

La récolte de 1889 s'annonce mal : de grandes pluies ont compromis les apparences magnifiques de ces derniers temps; il est navrant de voir aujourd'hui la vigne, qui a passé fleur, se pourrir, et nous constatons partout une coulure désastreuse.

Comme il faut toujours vivre avec l'espérance, nous croyons que ce qui reste pourra encore produire de bon vin si les mois de juillet et d'août sont particulièrement chauds.

L'humidité que je signale a malheureusement atteint les vignobles de toutes les contrées et, dans l'Estramadure surtout, la coulure a été très marquée.

Criquets d'Algérie

C'en est fait; les criquets qu'on croyait, en grande partie détruits depuis l'année dernière, reparaissent en nombre plus considérable encore dans le plus grand et le plus riche département de l'Algérie, le département de Constantine. Si les efforts inouïs qu'on fait en ce moment sont infructueux, les criquets, après avoir dévasté toute la région comprise entre Condé-Smendou et Batna, s'abatront sur le littoral et y dévoreront ces magnifiques plantations de vignes, l'honneur et l'espoir de l'Algérie. On ne se doute pas en France de l'importance des invasions de criquets. Une simple constatation faite en Algérie même, il y a quelques jours, donnera une idée de la masse des insectes contre lesquels la population algérienne lutte désespérément.

A l'Oued-Zeriat, à quarante kilomètres de Constantine, il existe une bande de criquets ayant vingt-cinq kilomètres de longueur, environ quatre à cinq kilomètres de profondeur et une épaisseur qui, en beaucoup d'endroits, dépasse dix et quinze centimètres! Et cela se retrouve encore sur cinquante mille hectare de territoire!

Les Algériens se sont imposés de quatre millions pour soutenir la lutte contre les criquets. Malheureusement, ces subsides arrivaient au moment où les criquets, parvenus à la dernière période de leur développement, mouraient en pondant leurs œufs sur une immense étendue de territoire. Cette disparition des insectes rendait le danger soixante fois plus grand!

Qu'on songe, en effet, que le criquet pond une soixante d'œufs qu'il enfonce en mourant à cinq ou six centimètres dans la terre et l'on verra que chaque criquet mort est remplacé à l'éclosion par soixante insectes nouveaux.

Les Algériens, plus pratiques, ont offert un salaire à ceux qui voulaient ramasser les œufs des criquets. On payait peu, en raison de la pénurie des ressources et le prix du double décalitre d'œufs ne dépassait pas quinze centimes. Sept millions de doubles décalitres d'œufs furent ainsi ramassés et détruits et cependant cette formidable quantité n'était qu'une faible quantité de ce qui restait.

L'éclosion des œufs non ramassés, retardée par de violentes pluies, n'eut lieu que dans les derniers jours d'avril.

Cette fois, toutes les mesures de défense étaient prises. Des appareils cyprotes, des melhafas, des outils étaient prêts dans chaque commune et la préfecture, s'aidant des renseignements donnés par les administrateurs, avait fait dresser une carte des gisements de criquets.

La destruction des criquets a commencé dès les premières éclosions. A ce moment, le criquet est de la grosseur d'une petite mouche. Très fragile, le moindre choc le tue; aussi, le meilleur moyen de destruction consiste-t-il à frapper le sol avec des branches garnies de feuilles.

Lorsque les criquets éclosent à la fois en trop grande quantité et que le nombre d'hommes est insuffisant pour les détruire dès l'éclosion, on ne peut plus employer l'écrasement, car les insectes fuient en sautant dès qu'on les approche. On a recours alors à la melhafa. Cet appareil se compose d'une toile longue de cinq mètres et large de deux.

La melhafa étant soutenue par sa largeur perpendiculairement au sol, on la replie en angle obtus par son milieu et l'on chasse les criquets dans cet angle, où ils s'amoncellent. La melhafa est vite couverte d'une masse grouillante qu'on enferme dans les plis de la toile et qu'on écrase sous le pied. Les criquets sont ensuite jetés dans des fosses et recouverts de chaux vive.

Plus tard, quand les criquets ont échappé à ces deux modes de destruction — le branchage et la melhafa — on emploie l'appareil cyprote. Mais c'est là la dernière ressource, le dernier effort de la défense. Les criquets qui échapperont à l'appareil cyprote s'envoleront bientôt par bandes si compactes que le soleil en sera masqué et, alors, malheur à la région vers laquelle le hasard du vent ou de leur course portera les terribles insectes.

Les mesures que l'on vient de prendre donnent une idée du péril à vaincre. Tous les hommes valides, européens et indigènes, de dix-huit à cinquante-cinq ans, sont réquisitionnés par les municipalités pour travailler à la destruction des criquets. De plus, l'armée d'Algérie, même les corps de troupe d'Alger et d'Oran, sont dirigés sur les points d'éclosion.

L'aspect de ces réquisitions est unique. Tous les matins, à Constantine, les tambours des zouaves battent le rappel à trois heures et demie dans les quartiers, réquisitionnés chacun à tour de rôle, et des colonnes de près de deux mille hommes partent vers les chantiers pour détruire les criquets.

Les Algériens se soumettent sans se plaindre à ces exigences formidables; ils donnent l'exemple de l'abnégation et de la discipline la plus grande, et l'on voudrait pouvoir augurer favorablement de la fin d'une campagne menée dans de telles conditions.

La lutte ne se présente pas d'une façon normale. L'année dernière, l'ennemi venait du sud et suivait vers le nord sa marche invariable; il était donc possible de le combattre en ligne. Cette année, au contraire, l'ennemi est partout. On le détruit au sud, il éclôt derrière vous, à droite, à gauche, et les villages algériens ressemblent à ces derniers carrés d'une armée en retraite, autour desquels tourbillonnent des nuées de cavaliers ennemis. Néanmoins, quoi que l'avenir réserve à l'Algérie dans cette lutte contre le fléau, il restera du moins à la gloire des Algériens l'honneur de n'avoir pas désespéré.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME du 27 JUI

(de 8 à 9 h. 1/2 du soir, Allées Fénélon.)

L'Attaque (pas redoublé)	Josmann.
Le Voyage en Chine (ouverture)	Bazin.
Le Pardon de Plémerel (mosaïque)	Meyerber.
Dolorès (valse)	Waldteufel.
Le Pré aux Clercs (ouverture)	Hérold.
Bella-Boena (Polka)	Waldteufel.

ETUDE

de M^e Jules BILLIÈRES, licencié en droit, avoué à Cahors, rue Sainte-Chaire, n^o 52, près le palais de Justice.

EXTRAIT

D'UN

Jugement de séparation de biens

Suivant jugement rendu contradictoirement par le tribunal civil de Cahors, le vingt-six juin mil huit cent quatre-vingt-neuf, enregistré,

La dame Marie Agrech, veuve en premiers noces de Antoine Lacout, et épouse en secondes noces de Joseph Aymard, cultivateur, aubergiste et roulier, avec lequel elle est domiciliée à Logagnac, ayant M^e Jules Billières pour avoué constitué,

A été déclarée séparée de biens d'avec le sieur Joseph Aymard, son mari.

Pour extrait certifié sincère et conforme par l'avoué poursuivant, soussigné.

Cahors, le vingt-sept juin mil huit cent quatre-vingt-neuf.

L'avoué poursuivant,

Signé : BILLIÈRES.

BOURSE. — Cours du 26 juin 1889.

3 0/0.....	84 10
3 0/0 amortissable (nouveau).....	87 05
4 1/2 0/0 1883.....	104 10
Actions Orléans.....	1,332 50
Actions Lyon.....	1,300 00
Action Panama.....	56 00
Obligations Orléans 3 0/0.....	412 00
Obligations Lombardes.....	315 75
Obligations Saragosse.....	375 00
Emprunt Russe 4 0/0 1889.....	91 00

Plus de goût au travail!

Gorges (Loire-Inférieure), le 11 février 1889. — Je souffrais depuis longtemps de coliques et de maux d'estomac; je n'avais plus de goût au travail et point d'appétit; quand je mangeais je vomissais. Dès le second jour où j'ai pris vos bonnes Pilules Suisses à 1 fr. 50 la boîte, j'ai été mieux, et aujourd'hui je suis complètement guéri. (Sig. lég.). RICHARD.

Le Quinium Labarague, unique préparation de ce genre qui ait été approuvée par l'Académie de médecine de Paris, est un vin tonique et digestif qui fortifie les estomacs délicats ou affaiblis.

« L'administration du Quinium continuée pendant quinze jours, un mois et même plus, selon le degré de détérioration physique à laquelle les malades étaient parvenus, a produit une tonification graduelle, une augmentation de puissance digestive, et par suite un mieux être si rapide qu'on ne pouvait douter de l'action du Quinium. D^r WAHU, Médecin principal des hôpitaux (Algérie).

NOTA. — En raison de sa richesse en principes actifs et de la capacité des flacons, ce vin est d'un prix modéré et moins cher que la plupart des produits similaires. Prix : 6 fr. la bouteille. — 3 fr. la demi-bouteille dans toutes les pharmacies.

Pour combattre le limphatisme, les gourmes, les éruptions de la peau chez les enfants pâles, chétifs et délicats, pour prévenir l'engorgement des glandes du cou, les faire fondre et ramener l'appétit, le Sirop de Raifort iodé de Grimault et C^o est prescrit par tous les médecins à la place du sirop antiscorbutique. C'est un dépuratif par excellence, dans lequel l'iode est combiné avec le suc de cresson.

C^o DES CHEMINS DE FER DU SUD DE LA FRANCE

ANONYME AU CAPITAL DE 10 MILLIONS. Doublé par l'émission de 20,000 Actions de 500 francs.

ON PAIE : { à la souscription... 50 fr. } { à la répartition... 75 — } 250 fr. { du 1^{er} au 5 août 1889. 125 — }

Les autres appels seront annoncés deux mois à l'avance. — Titres au porteur après libération de moitié. On a droit à 5 % sur les versements successifs et cet intérêt sera payable les 1^{er} janv. et 1^{er} juillet.

Intérêt à 5 % garantis par l'Etat et les Départements (Suivant conventions et lois énoncées au prospectus)

On souscrit : Jeudi 27 Juin et, dès à présent, par correspondance :

A PARIS : à la Société Marseillaise, 50, Chaussée d'Antin; au Crédit Industriel, 72, rue de la Victoire; à la Société Générale, 54, rue de Provence.

A MARSEILLE : à la Société Marseillaise, 63, rue Paradis.

A BRUXELLES : Banque de Bruxelles. Les actions seront cotées aux Bourses de Paris et de Marseille

ÉTUDE

de M^e Georges DELBREIL, licencié en droit, avoué à Cahors.

EXTRAIT

D'UNE

demande de séparation de biens

Suivant ordonnance de M. le Président du Tribunal civil de Cahors, en date du vingt-cinq juin courant, et par exploit de M^e Bétrand huissier à Cahors, en date du vingt-six du même mois de Juin, la dame Marie D^o, sans profession, épouse du sieur Alain Siffray domiciliée avec ce dernier de la Commune de Valroufié canton de Cahors, (poursue de l'assistance judiciaire suivant décision du bureau de Cahors, en date du vingt juin courant) a formé contre le dit Alain Siffray son

mari, une demande en séparation de biens, et a constitué M^e Georges Delbreil pour son avoué près le tribunal civil de Cahors.

Pour extrait certifié véritable Cahors, le vingt-sept juin mil huit cent quatre vingt-neuf.

L'avoué poursuivant, G. DELBREIL

DEMANDEZ chez les LIBRAIRES

et à l'imprimerie Layton, rue du Lycée (Cahors).

La petite Carte de poche DU LOT

AUDOUARD

LAURÉAT DE L'ACADÉMIE NATIONALE MEMBRE DE L'ASSOCIATION GÉNÉRALE DES DENTISTES DE FRANCE ET DE LA SOCIÉTÉ D'ODONTOLOGIE DE PARIS CHIRURGIEN-DENTISTE des principaux Établissements d'Éducation du Lot et de la Corrèze

16, rue du Maréchal Brune, 16 A BRIVE



DENTS ET DENTIERS PERFECTIONNÉS

Les meilleurs Systèmes Français, Anglais et Américains. PEGES sans douleur ni extraction de racines, servant à la mastication comme les dents naturelles, et s'adaptant au point de tromper l'œil le plus exercé (garantis).

Facilité de Paiement

ANESTHÉSIE LOCALE permettant d'opérer sans douleur.

GUÉRISON des maladies des dents et des gencives.

TRAITEMENT des dents déchaussées et chancelantes, aurifications, plombages, métallisations, obturations siliceuses imitant l'émail des dents, redressements et toutes les opérations relatives à l'art dentaire.

M. AUDOUARD obtient un véritable succès dans le traitement des anomalies de position des dents permanentes; jusqu'à l'âge de vingt-cinq ans, il parvient à rendre régulières les dents les plus difformes.

ELIXIR et POUDRE DENTIFRICE ALCALINE au Quinquina, pour blanchir et fortifier l'émail des dents et raffermir les gencives, ordonnés depuis longtemps par un grand nombre de médecins. Ces dentifrices, traités particulièrement pour combattre certaines affections climatologiques, sont préparés avec un soin minutieux et doivent, au choix des substances qui les composent, les propriétés hygiéniques que chacun se plaît à leur reconnaître.

L'Elixir, la bouteille de 75c, 15 fr.

La Poudre, la boîte, 5 et 10 fr.

EXPÉDITION FRANCO

Depuis douze ans que M. AUDOUARD habite Brive, sa clientèle s'est accrue dans de telles proportions qu'il a dû agrandir considérablement son installation pour pouvoir la satisfaire. Il a transféré son Cabinet rue du Maréchal Brune, n^o 16; deuxième entrée rue Louis Latrade, plusieurs salons d'attente.

Visible tous les jours, de 9 à 11 h. du matin, et de 1 à 5 heures du soir.

(DIMANCHES ET FÊTES EXCEPTÉS)

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive, pour le consulter, de vouloir bien lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE : AUDOUARD, BRIVE

Chemin de fer d'Orléans

Table of train schedules for the Chemin de fer d'Orléans, listing routes between Cahors and various stations like Libos, Montauban, Capdenac, and Toulouse.

La Foncière

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE. Autorisée par décret du Gouvernement. Place Ventadour, à PARIS. Capital social : 40 MILLIONS. ASSURANCES VIE ENTIÈRE—MIXTE—TERME FIXE. BÉNÉFICES de la Compagnie de 80%.

RENTES VIAGÈRES. S'adresser à Cahors : à MM. ESCOFFIER, 115, boulevard Gambetta; DALET, 1, allées Fénelon, agents généraux.

A CÉDER UNE IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE en pleine prospérité

Située dans un chef-lieu de département du centre, possédant un journal politique conservateur, très répandu dans la contrée. 3 presses Marinoni; presses à bras, à satiner, à rogner; caractères neufs pour Labouers, etc. etc. S'adresser pour tous renseignements aux initiales E. G., à l'Agence Havas, 8, place de la Bourse, Paris.

A VENDRE DE GRÉ A GRÉ

Les biens ci-après situés en Périgord

1^o LA PROPRIÉTÉ DE BORIE-BRUT, à la porte de Périgueux, contenant 348 hectares. Château et dépendances. Jardins anglais et potager. Treize métairies et bordrages et une réserve. Bois taillis, essences chêne et châtaignier, très-bien aménagés.

2^o LES DEUX PROPRIÉTÉS DE BEYLIE ET DE PREYSSAC réunies, commune de Château-Lévêque (station de la ligne de Paris à Périgueux), contenant 285 hectares. Quinze métairies et bordrages. Magnifiques prairies arrosées par la rivière la Beauronne. Terres de première qualité dans la vallée de cette rivière.

3^o LA PROPRIÉTÉ DE LADOUZE, commune de ce nom, à 3 kilomètres des Versannes (station de la ligne de Paris à Agen), contenant 755 hectares. Maison de Maître et dépendances. Dix-huit métairies et une importante réserve. Bois taillis, essences chêne et châtaignier, très bien aménagés.

Ces trois propriétés parfaitement administrées donnent un revenu excellent et certain.

Chacune de ces métairies à un important cheptel. Très belle chasse sur les propriétés de Borie-Brut et de Ladouze.

Pour renseignements et traiter, s'adresser à M. Gustave QUARTIER, Expert en immeubles, 27, Cours Tourny, à Périgueux.

Articles d'électricité

Monsieur Ch. DESPRATS, ayant trouvé dans l'Electricité une nouvelle branche à joindre à son industrie, s'est empressé de rechercher par un assortiment tieusement assorti, tous les articles de première nécessité; il offre à tous ceux qui voudront bien le favoriser de leurs commandes, des Sonneries, Tableaux, Piles, Boutons, Fils, Cables, etc., et tout se qui ce rattache à cette industrie, à des conditions tout à fait avantageuses, défiant toute concurrence.

M. DESPRATS se met également à la disposition de tous ceux qui lui en feront la demande, pour l'établissement des plans et devis. Il se chargera de toutes les installations qu'on voudra bien lui confier.

Rue de la Liberté, 6, Cahors

Vignes américaines

Grande quantité de Boutures, de Racines et de plants greffés soudés, à des prix très réduits

ENVOI FRANCO DU PRIX-COURANT SUR DEMANDE

S'ADRESSER AU PROPRIÉTAIRE :

M. Victor COMBES

Membre de la Société des Agriculteurs de France, de la Société Agricole et Industrielle du Lot et du Conseil municipal.

A Vire, par Puy-l'Evêque (Lot)

MODES DE PARIS

M^{me} DE VERNANT a l'honneur de prévenir les Dames de Cahors qu'après avoir travaillé dans une des premières Maisons de Paris, elle vient s'établir dans la localité et tient à la disposition de ces Dames un assortiment de Chapeaux dans tous les genres à des prix très-modérés, ainsi que des Fleurs, Plumes et Manchons.

3, rue de la Mairie, maison Capmas tapissier.

PÉPINIÈRE de Vignes Américaines et de Vignes Greffées

CAHORS — Rue de l'Abattoir — CAHORS

Souscriptions aux plants greffés soudés livrables dès l'automne prochain. — Prix selon choix du porte-greffe et du greffon.

Matériel de Greffage. — Machines à greffer

Couteau-greffoir (Kunde). — Pierre à aiguiser, du Levant. — Raphia. — Pince-Alliès, pour la greffe au bouchon.

Bouchons fendus, moyens 5 fr. 50 le mille.

1^{re} grosseur 6 fr.

Fil de fer fractionné galvanisé ou recuit, au choix 1 fr. 25 le kilog.

Pulvérisateur (L'Eclair de Vermorel), modèle 1888, perfectionné et renforcé, cuivre rouge. Pulvérisation régulière et continue, travail rapide et parfait livrable après essai. Prix : 40 fr.

Sulfate de cuivre (1^{re} qualité), au cours.

Soufre sublimé et trituré, raffiné, au cours.

Eau Céleste, concentrée, 0 fr. 60 le litre.

Echalas pour la vigne, toutes longueurs.

Ouvriers spéciaux pour le greffage sur table et sur place

PRIX MODÉRÉS

PRIÈRE DE S'ADRESSER A

M. Louis ALAZARD, fumiste, 12, rue du Four Ste-Barbe CAHORS (Lot)

L'ATLAS NATIONAL. Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc. NOUVELLE ÉDITION MISE A JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES. Histoire, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc. 125 CARTES COLORIÉES, tous les départements, les Colonies et les PEANS EN CHROMO des grandes villes de France. L'ouvrage complet on 125 liv. à 15 cent. de revêtement en 175 centimes. AVEC 125 CARTES COLORIÉES. La 1^{re} liv. à 15 c. contenant la grande carte des chemins de fer, on 40 centimes, est en vente chez tous les libraires d'un spécimen gratis à FAYARD, éditeur, 73, Bd St-Michel, Paris, ou adresser, 75 cent. timb. pour recevoir la 1^{re} liv.

Le propriétaire-gérant, Layton.